



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté N° 2025/6

**portant inscription au titre des monuments historiques
d'objets mobiliers conservés à Tavaux (Jura)**

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'arrêté préfectoral n° 24-300-BAG du 28 octobre 2024 portant délégation de signature à Mme Aymée ROGÉ, directrice régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 20 février 2025,

Vu le courrier du 10 juillet 2025, de l'association diocésaine de Saint-Claude, donnant son accord pour la protection au titre des monuments historiques,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la conservation des objets désignés ci-après présente, au point de vue de l'art et de l'histoire un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

arrête

Article 1^{er} : Sont inscrits au titre des monuments historiques les objets mobiliers suivants:

- Chemin de croix en céramique émaillée, Georges Saupique, après 1941
- Douze torchères, ateliers Solvay, vers 1939
- Tabernacle du maître-autel
- Crucifix du maître-autel, ébène poli et doré, Jean-Lambert Rucki, vers 1939
- Esquisse préparatoire de la charpente de l'église de Tavaux, dessin, Henri Vidal, avant 1938
- Douze bras de lumière, ateliers Solvay, vers 1939
- Trois lustres circulaires à quatre rayons avec quatre lumières, fer forgé doré, ateliers Solvay, vers 1939
- Croix sur pied
- Autel fer forgé, post-Vatican II
- Huit tabourets, quatre chaises et deux sièges d'officiant
- Quatre cloches et leurs battants, maison Paccard
- Statue de la Vierge à l'Enfant par Lucien Alliot
- Statue de sainte Thérèse par Yvonne Parvillée

conservés en l'église Saint-Anne de Tavaux (Jura) et propriétés de l'Association diocésaine de Saint-Claude.

Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté
Hôtel Chartraire de Montigny - 39-41 rue Vannerie - BP 10578 - 21005 Dijon Cedex
Tél. 03 80 68 50 50

www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bourgogne-Franche-Comte

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire et au maire de Tavaux.

Article 3 : Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon le **24 JUIN 2025**

Pour le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
et par délégation
La directrice régionale des affaires culturelles

Aymée ROGÉ

